BILAN 2011 DES SOFICA

1. Bilan général des SOFICA agréées en 2010 : collecte 2010 et investissements 2011

Fin 2010, dix SOFICA ont été agréées par le Ministère du Budget (DGFIP). L'enveloppe totale qui leur a été allouée a permis de collecter auprès des particuliers 63,07 M€. La crise financière avait amené certaines SOFICA de la génération 2008-2009 à rencontrer des difficultés de placement (61,09 M€ avaient été collectés sur les 63,07 M€ agréés). Les signes de reprise et la vigilance de l'ensemble des acteurs du dispositif ont à nouveau permis une collecte complète[1]. Les SOFICA ont ensuite disposé d'un an (de début 2011 à début 2012) pour réaliser l'ensemble de leurs investissements. Le montant total des investissements des SOFICA dans la production cinématographique et audiovisuelle en 2011 s'élève ainsi à **57,1 M€,** compte tenu de la possibilité qu'ont les SOFICA de placer 10 % de leur enveloppe et de celle de leurs filiales en comptes rémunérés[2] (destinés à financer leurs frais de gestion).

Le total investi se répartit de la manière suivante :

- **78 % par contrat d'association à la production d'œuvres** cinématographiques et audiovisuelles, dont 85 % destinés à des œuvres cinématographiques et 15 % aux œuvres audiovisuelles ;
- **22 % sous forme de souscription au capital de sociétés de réalisation**, dont 82,5 % destinés au financement du développement d'œuvres cinématographiques et 17,5 % au financement du développement d'œuvres audiovisuelles.

Depuis les dispositions de la loi de finances rectificative pour 2006[3], les SOFICA ont en effet progressivement augmenté la part qu'elles consacrent à ce deuxième type d'investissement qui permet de participer au financement de la préparation des œuvres par conventions de développement, en intervenant très tôt dans le processus de création et de production. La part de ces investissements reste stable (23 % en 2010,). La part consacrée au financement des tournages eux-mêmes (par contrat d'association à la production) reste donc significative.

Les SOFICA agréées en 2010 sont intervenues en 2011 dans le financement de la **production cinématographique à hauteur de 47,6 M€** (38,1 M€ par contrat d'association à la production et 9,6 M€ en développement), et dans celui de la

---

[1] L'enveloppe de 63,07 M€ allouée pour la collecte de la génération 2011-2012 a également été entièrement souscrite fin 2011 (investissements 2012), ce qui confirme l'attrait de ce dispositif pour les épargnants, malgré le rabot appliqué à l'ensemble des avantages fiscaux consentis sur l'impôt sur le revenu.

[2] Une SOFICA a souhaité investir au-delà des 90 % requis afin de mieux remplir certains engagements pris sur les critères de la Charte.

[3] Les souscripteurs de SOFICA qui réalisent au moins 10 % de leurs investissements dans les fonds propres de sociétés de réalisation bénéficient d'un avantage fiscal majoré.

production audiovisuelle à hauteur de 8,6 M€ (6,6 M€ par contrat d'association à la production et 2 M€ en développement).

Les SOFICA ont participé au financement du tournage de **153 œuvres** (soit un volume identique à celui de 2010), parfois financées par plusieurs SOFICA :

- 125 films, dont 118 fictions, 1 documentaire et 6 films d'animation, pour des montants respectifs de 36 M€, 80 K€ et 2 M€ (122 films dont 115 fictions, 2 documentaires et 5 films d'animation en 2010) ;
- 28 œuvres audiovisuelles, dont 9 fictions, 4 documentaires et 15 œuvres d'animation, pour des montants respectifs de 678 K€, 425 K€ et 5,5 M€ (31 œuvres dont 11 fictions, 4 documentaires et 16 œuvres d'animation en 2010).

Toutes les SOFICA sont tenues de diriger au moins 50 % de leurs investissements vers des œuvres cinématographiques et audiovisuelles sans garantie de rachat par les bénéficiaires (investissements dits « non adossés »).

Pour 2011, les SOFICA agréées s'étaient engagées, dans leur ensemble, à un **taux de non-adossement moyen de 75 %**. Elles ont respecté cet engagement.

Depuis 2005, le CNC a introduit la notion d'indépendance absolue, qui caractérise, parmi les investissements non adossés, ceux réalisés auprès de producteurs non liés à des sociétés bénéficiant d'une forte puissance de marché. A ce titre, les SOFICA se sont engagées en moyenne sur un taux d'indépendance absolue de 87 %. **Au bilan, cet objectif est dépassé puisque le taux d'indépendance absolue atteint 97 %.**

Pour leurs investissements par contrat d'association à la production, les SOFICA s'étaient également engagées à diriger plus de 26 % de leurs investissements vers des premiers ou deuxièmes films. **En définitive, ces films ont bénéficié de 34 % des investissements SOFICA par contrat d'association à la production en 2011, soit 61 premiers ou deuxièmes films.**

Enfin, dans le cadre de la réforme de 2009, toujours dans l'esprit d'orienter davantage les investissements des SOFICA vers la production indépendante et de favoriser la diversité du paysage cinématographique, les SOFICA se sont engagées sur la part de leurs investissements consacrés à des films dont le budget est inférieur à 8 M€. **Ces investissements ont représenté 55 % des investissements totaux, soit 102 films, résultat supérieur à l'engagement pris (53 %).**

2. Détails sur la contribution à la production cinématographique

Au sein des 272 films agréés en 2011 par le CNC, 104 ont bénéficié d'un financement de la part de SOFICA, soit 4 films de moins qu'en 2010 (108 sur 261). Ces financements représentent en moyenne 6,57 % du budget des films considérés (6,67 % pour la fiction, 10,14 % pour le documentaire et 4,30 % pour l'animation), contre 8,25 % en 2010 (6,4 % en 2009). L'investissement moyen par film s'élève ainsi à 350 K€ contre 463 K€ en 2010 (358 K€ pour la fiction, 90 K€ pour le documentaire et 282,5 K€ pour l'animation).

Parmi les 104 films agréés en 2011 ayant bénéficié d'un apport SOFICA, 5 ne sont pas EOF[4] (3 sur 108 en 2010), 35 sont des coproductions internationales, 49 ont bénéficié d'une ou plusieurs aides régionales, 76 étaient prévendus à des distributeurs, et 58 à des chaînes de télévision, 24 ont bénéficié d'une avance sur recettes avant réalisation.

Les SOFICA s'appuient sur des comités d'investissement composés de professionnels qui opèrent une sélection avertie parmi les projets candidats, afin de choisir ceux susceptibles d'allier la qualité artistique et le succès public. Le soutien des SOFICA permet ainsi aux producteurs indépendants de maintenir une production de qualité, reconnue par les festivals internationaux.

Les films ayant bénéficié d'un financement SOFICA sont bien représentés dans la sélection du **Festival de Cannes 2012, avec 12 films présentés**, dont 5 films en compétition officielle (*De rouille et d'os* de Jacques Audiard, *Holy Motors* de Léos Carax, *Reality* de Matteo Garrone, *The angel's share* de Ken Loach et *Vous n'avez encore rien* vu d'Alain Resnais), 1 hors compétition (le dernier film de Claude Miller, *Thérèse Desqueyroux*, projeté en clôture), 5 films dans la sélection « *Un certain regard* » (*Trois monde* de Catherine Corsini, *7 dias en la Habana* de Benicio Del Toro, Pablo Trapero, Julio Medem, Elia Suleiman, Juan Carlos Tabio, Gaspard Noé et Laurent Cantet, *Elefante blanco* de Pablo Trapero, *Le grand soir* de Benoît Delépine et Gustave Kervern et *La pirogue* de Moussa Toure) et 1 présenté en séance spéciale (*Les invisibles* de Sébastien Lifshitz). Ils sont aussi représentés dans les sections parallèles, avec 3 films dans la sélection de la Quinzaine des Réalisateurs (*Adieu Berthe – l'enterrement de Mémé* de Bruno Podalydès, *Alyah* d'Elie Wajeman et *Camille redouble* de Noémie Lvovsky) et 3 films dans celle de la Semaine de la Critique (*Au galop* de Louis-Do De Lencquesaing, *J'enrage de son absence* de Sandrine Bonnaire et *Augustine* d'Alice Winocour).

Enfin, ils forment certains des plus grands succès publics des sorties de l'année 2011, **trois films ayant bénéficié d'un ou plusieurs investissements SOFICA ayant réalisé plus de 2 millions d'entrées** (*Rien à déclarer* de Dany Boon, *Polisse* de Maïwenn et *Les Femmes du 6ème étage* de Philippe Le Guay). En outre, les SOFICA ont participé au développement d'*Intouchables* d'Eric

[4] L'article 238 bis HF dispose que les SOFICA peuvent, dans la limite de 20 % de leurs investissements annuels, financer des œuvres de coproduction réalisées dans la langue du pays du coproducteur majoritaire établi dans un pays de l'Union Européenne.

Toledano et Olivier Nakache, le succès 2011 qui a décroché la troisième place du box-office de tous les temps en France.

3. Détails sur la contribution à la production audiovisuelle

Au sein des 2890 œuvres audiovisuelles agréées en 2011, 23 ont bénéficié d'un financement de la part de SOFICA. Ces financements représentent en moyenne 6,6 % du budget des œuvres audiovisuelles (7,17 % pour l'animation, 4,28 % pour le documentaire et 2,7 % pour la fiction), contre 4,03 % en 2010. L'investissement moyen est de 266 K€ (357 K€ pour l'animation, 40 K€ pour le documentaire et 68 K€ pour la fiction).

Parmi les 23 œuvres audiovisuelles agréées en 2011 ayant bénéficié d'un apport SOFICA, la totalité est en langue française, 11 œuvres sont des coproductions internationales et 15 œuvres ont déposé un dossier de demande de crédit d'impôt.

La même exigence de qualité caractérise les œuvres audiovisuelles ayant bénéficié d'un financement de la part des SOFICA, comme par exemple la série *Les hommes de l'ombre* qui a remporté le FIPA d'or 2012 d'interprétation féminine pour Nathalie Baye.